

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2017

Convocation du 23 janvier 2017 - Secrétaire de séance : Stéphane GROS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Mrs. François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Gilles GROS, Stéphane GROS, Frédéric PITEL.

Absente : Mme Estelle PERRIER

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2016 est approuvé par 6 voix POUR.

ORDRE DU JOUR

CHANTIER DE L'APPARTEMENT DES COUPES :

Les travaux prévus sont terminés. Le poêle à granulés a été installé par l'entreprise Haut Jura Energies. Il reste à mettre en place un dispositif de régulation pour faciliter la gestion du chauffage.

Le Conseil décide de confier l'entretien annuel de ce matériel à cette même entreprise pour un montant de 145€ HT. Le contrat sera établi entre la commune propriétaire du logement et du dispositif de chauffage et l'entreprise. Le coût de cette maintenance obligatoire sera porté à la charge du locataire comme précisé dans le bail.

En ce qui concerne la facturation des travaux de rénovation de l'appartement, trois avenants sont à prendre en compte en plâtrerie peinture (979 € TTC), en menuiserie (3 003.50 €TTC) et en électricité (1 253.58 €TTC) pour des travaux supplémentaires. Avec un total de 5 236.08 € TTC en plus du devis initial, ils sont globalement compensés par une moins-value de 4 717.50 € TTC sur le lot Maçonnerie. Le Conseil, par 6 voix POUR, approuve ces avenants et autorise le maire à les signer.

CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYES COMMUNAUX :

Un toilettage des nomenclatures des postes et des carrières a abouti à de nouvelles grilles dans la Fonction Publique Territoriale à partir du 1^{er} janvier 2017. La commune s'appuie sur ces nomenclatures et ces grilles pour gérer et salarier ses personnels contractuels. Le Conseil, par 6 voix POUR, autorise le maire à mettre en œuvre cette mise à jour sur des deux postes à temps partiel de la commune et à signer les avenants aux contrats en cours.

ECOLE DES SORBIERS :

Le maire reprend les actions qui se sont développées à partir de la visite de l'Inspecteur de circonscription le 17 novembre 2016, actions auxquelles les élus de Bellecombe ont pris part selon leurs responsabilités et leur disponibilité. La réunion publique du 15 décembre aux Dolines a rassemblé plus de cinquante personnes, parents d'élèves et administrés qui ont exprimé, au-delà de leur attachement à l'école, leur exigence d'un enseignement de qualité et leur soutien aux actions sur cette question. Une délégation composée des maires des trois communes, du président et de la vice-présidente du SIVOS et des représentantes des parents d'élèves a rencontré l'Inspecteur d'académie le 4 janvier en demandant un moratoire de trois ans pour laisser le temps aux communes de développer l'accueil de nouvelles familles. La même délégation a rencontré la députée du Jura le 12 janvier et a reçu son appui pour défendre fermement l'école des Sorbiers et les autres écoles touchées par la même mesure.

Deux actions importantes ont été menées par les acteurs de l'école et en particulier par les parents d'élèves et leurs enfants le jeudi 19 janvier avec l'occupation de l'école et le 22 janvier à l'occasion du départ de l'épreuve de ski Les Belles Combes. Une troisième action d'occupation a commencé le mardi 24 janvier. Une entrevue avec l'inspecteur de circonscription en fin de matinée a débouché sur un engagement du recteur d'académie de maintenir les deux classes à la rentrée 2017 et a entraîné la suspension de l'occupation de l'école. Dans l'attente de la décision du Conseil Départemental de l'Education Nationale le 13 février, tous des acteurs restent mobilisés et continuent à demander que cette décision couvre les trois prochaines années et pas seulement l'année 2017.

Les élus prennent note de cette décision encourageante. Ils restent vigilants et s'engagent à tout mettre en œuvre pour que le territoire puisse accueillir de nouvelles familles qui pourront renforcer les effectifs de l'école et contribuer ainsi au maintien de ce service de proximité fondamental.

INFORMATIONS DIVERSES :

- La Forestière :

Le maire rappelle le courrier du 17 octobre au président de La Forestière lui annonçant la décision de ne plus organiser le départ des 55 kms depuis Bellecombe. L'organisation de cette manifestation n'ayant pas daigné accuser réception de ce courrier après sept années de collaboration, le maire a adressé le 30 décembre 2016 un courrier qui confirme fermement la position de la municipalité qui ne collaborera plus à cette organisation dans les années à venir.

- Projets de l'association Traces de Temps :

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'association Traces de Temps Culture et Patrimoine Bellecombe-Les Moussières, l'idée d'une exposition de photos et autres représentations de l'habitat traditionnel des Hautes Combes a été retenue. Cette exposition pourrait se tenir au moment des Journées du Patrimoine de septembre dans la salle de mairie aux Coupes. Une réflexion devrait s'engager sur l'aménagement de cette salle (panneaux mobiles et cimaises) qui pourrait recevoir, au-delà de l'automne 2017, d'autres manifestations de ce genre.

Au cours de cette même assemblée générale, le maire a remercié l'association pour le don de 15000€ qu'elle a dirigé sur la souscription de la Fondation du Patrimoine pour la réfection des façades du clocher aux Moussières.

- Fiscalité directe :

Le maire rappelle que la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude a missionné le cabinet Ecofinances pour optimiser la fiscalité directe sur le foncier bâti et la taxe d'habitation. Cette étude vise à mener un état des lieux des situations fiscales des logements du territoire communautaire et doit aboutir à un certain nombre de mises à jour à soumettre aux commissions communales des impôts directs (CCID). La première étape de cette étude a établi une liste des logements déclarés vacants par leurs propriétaires dans les communes. Le maire précise au conseil qu'un logement vacant, en matière de fiscalité, est un logement vide de meubles et d'occupant. Il doit répondre aux deux conditions pour être effectivement déclaré et considéré comme vacant. Il rappelle également que ni les meublés touristiques ni les gîtes et encore moins les résidences secondaires ne sont exonérés de la taxe d'habitation. La CCID aura à statuer sur la situation fiscale de ces logements qui représentent actuellement plus de 15% des logements de la commune de Bellecombe en 2016.

La séance est levée à 16h.

Le Maire,
Bernard FELLMANN



The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE BELLECOMBE' with the text '39310 - JURA' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.